

SC

08

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de l'AISNE
ARRONDISSEMENT de LAON
CANTON de CHAUNY
COMMUNE de CHAUNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal du 24 mars 2017**

L'an deux mille dix sept, le 24 mars à 19 heures, les Membres du Conseil Municipal de la Ville de CHAUNY se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie sur la convocation de M. le Maire, adressée le 17 mars 2017 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : M. LALONDE, Maire.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :	33
Nombre de conseillers en exercice :	33

Etaient présents :

Charline LEROY
Catherine GAUDEFROY
Alban DELFORGE
Gwenaël NIHOARN
Jean-Pierre CAZE
Nabil AÏDI
Nicole VENNEMAN
Michel KRIF
Françoise LACAILLE
Josiane GUFFROY
Marie-Annick BLITTE

Cécile GAVEL
Catherine LEFEVRE
Carole BARTHELEMY
David TELATYNSKI
Martine JONET
Véronique AGOUTIN
Brigitte FIAN
Laurent WILLOCQ
Francis HEREDIA
Mario LIRUSSI

Mandat de procuration : M. LIEFHOOGE à M. LALONDE ; M. BRASSART à Mme GUFFROY ; M. DEJOYE à M. CAZE ; M. VALLERAND à Mme VENNEMAN ; M. LAPERSONNE à M. NIHOARN ; M. YOUSSEF à Mme LEROY ; Mme PLATEAUX à M. KRIF ; Mme PHOYU à M. AÏDI ; Mme DEFROID à Mme GAUDEFROY ; Mme REES à M. DELFORGE ; Mme AGATI-RAGAZZINI à M. HEREDIA.

Secrétaire de séance : Mme GAVEL

Assistaient à la séance en application de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme LAPEYRIE Agnès, Directrice Générale
Mme BRULE Sandra, Directrice Générale Adjointe
M. LAURENT Jean-Pierre, Directeur des Services Techniques

Membres présents.....22
Absents ayant donné mandat de procuration.....11
Votants.....33

Délibération 2017-057**08 - DOTATION DE L'ETAT - SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL – PROGRAMMATION 2017 – DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Dans le cadre de la loi de finances 2017, il a été créé une dotation budgétaire de soutien à l'investissement des communes et de leurs établissements publics à fiscalité propre (EPCI). Elle est composée de deux enveloppes.

- l'enveloppe n°1 est consacrée aux grandes priorités d'investissement.
- l'enveloppe n°2 finance les mesures prévues dans les contrats de ruralité.

La ville entend solliciter des subventions au titre de l'enveloppe n° 1 dans l'ordre de priorité suivant :

Dans le cadre de la rénovation thermique :**1 - Isolation de plusieurs bâtiments publics – Ecoles Primaires E. Renan, Jean Jaurès et Bouloche – Médiathèque -**

- | | |
|---|---------------|
| • Coût de l'opération : | 178 000 € TTC |
| | 148 333 € HT |
| • Etat : Dotation de soutien à l'investissement | |
| Subvention sollicitée 80 % : | 118 666 € |
| • Participation communale 20 % : | 29 667 € |

Dans le cadre de la mise aux normes et la sécurisation des équipements publics**2 – Ecoles primaires – Dans le cadre de l'Ad'ap – Accessibilité aux personnes à mobilité réduite**

- | | |
|--|---------------|
| • Coût de l'opération : | 196 680 € TTC |
| | 163 900 € HT |
| • Etat : Dotation de soutien à l'investissement | |
| Subvention sollicitée 30 % : | 49 170 € |
| • Etat : Dotation d'Equipement des Territoires ruraux : 50 % | 81 950 € |
| • Participation communale 20 % : | 32 780 € |

3 – Mise en sécurisation des écoles maternelles et primaires et du centre de loisirs « La Résidence »

- | | |
|---|--------------|
| • Coût de l'opération : | 32 500 € TTC |
| | 27 083 € HT |
| • Etat : Dotation de soutien à l'investissement | |
| Subvention sollicitée 80 % : | 21 666 € |
| • Participation communale 20 % : | 5 417 € |

Vu l'avis favorable de la commission des travaux et de l'urbanisme, et de la commission finances-numérique,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte les dossiers techniques et financiers des opérations sus-indiquées,
- Fait sien le plan de financement proposé,
- Sollicite des subventions au titre de la dotation de l'Etat pour le soutien à l'investissement des communes en 2017,
- Autorise Monsieur le Maire à accomplir les formalités subséquentes ; les crédits sont inscrits au budget 2017.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.



Certifié exécutoire,
Chauny, le 29/3/2017
Par délégation du Maire,
La Directrice Générale,
Agnès LAPEYRIE.



Pour extrait conforme,
Affiché le 29 mars 2017
Le Maire,
Marcel LALONDE.